NOUVELLE ASSEMBLÉE
DES
NOTABLES COCUS
DU ROYAUME,
En présence des Favoris de leurs Epouses.

Peu en meurent et beaucoup en vivent.

A PARIS,
L'an premier de la Liberté.

De l'Imprimerie de SYLPHE, Inprimeur de la Démocratie.

NOUVELLE ASSEMBLÉE DES NOTABLES COCUS DU ROYAUME,

En présence des Favoris de leurs Epouses, apellés pour certifier du cocuage de chacun des membres composant ladite assemblée.

INSPIRÉS par le patriotisme le plus pur, et pleins du desir de partager les travaux honorables des régénérateurs de la France, les plus hauts encornés du royaume s'étoient assemblés, l'été dernier, dans la plaine des Sablons, à l'effet d'élire leurs représentans aux états-généraux (depuis constitués assemblée nationale.) Les ennemis de la chose commune ne pouvant se dissimuler que les opérations de cette peuplade antique et respectable ne fussent tout-à-fait à leur désavantage, usèrent de stratagême pour en consommer la dissolution.

L'entreprise étoit forte et presque impraticable, mais comme il n'est rien d'impossible à la malignité, ils insinuèrent *que les membres étoient dans l'impossibilité de justifier de leurs titres, que leur assemblée portoit tous les caractères d'attroupement, dont les suites pouvoient être dangereuses; enfin, que leur réclamation, publiée originairement sous le titre de liste des cocus, étoit un libelle affreux qui tendoit à souiller la couche nuptiale, et à jetter la division dans les familles.*

Cette impulsion insidieuse ne tarda pas à faire la plus vive impression sur leurs chères épouses qui, guidées par la crainte de voir leur honneur compromis, se hâtèrent de protester contre l'assemblée de la plaine des Sablons, en l'arguant d'illégalité. Cependant parmi elles, il en étoit beaucoup qui sentoient tout le ridicule d'une pareille protestation, et qui craignoient de bonne foi le triomphe de la vérité; mais d'Esprémenil, doué de cette effronterie qu'on lui connoît, et pressé d'ailleurs par le besoin de se faire illusion, parvint à vaincre leur résistance en leur persuadant que c'étoit une

calomnie qu'il leur étoit d'autant plus aisé de repousser, que nul dans la société n'étoit capable de lui montrer un seul cocu ; en vain les notables s'écrioient-ils : *exemplum in talpa ;* les pauvres maris, victimes de l'inexpérience de leurs épouses, furent contraints de se séparer et d'attendre une époque plus favorable pour se réunir, car la fermentation étoit telle alors, que si la loi martiale eût existé, cette grande et belle portion du genre-humain auroit été entièrement détruite.

Mais un concours de circonstances aussi desirées qu'inattendues les ayant mis à porté de réduire leurs ennemis à un honteux silence, ils se sont assemblés le 22 Juin dans la grande salle de l'Archevêché, *après avoir préalablement fait sommer les favoris* DE LEURS ÉPOUSES *de s'y transporter ledit jour, afin de certifier véritable le cocuage de chacun des membres composant l'assemblée.* La matière qu'on y devoit traiter avoit rendu l'affluence considérable. On procéda d'abord à la nomination d'un président. Les suffrages paroissoient se réunir en faveur de M. le Marquis d'Asnières, dont le mérite

n'est pas équivoque. Cependant M. Guillaume Kornmann l'emporta par une acclamation universelle ; aussi a-t-il parfaitement justifié le choix qu'on avoit fait de sa personne : son discours, que nous allons rapporter en entier, le prouvera mieux que tout ce qu'on pourroit dire.

MESSIEURS,

« Le cocuage étend son empire sur toutes les classes de la société ; il est tout-à-la-fois l'apanage inséparable du lien conjugal et le principal mobile de toutes les actions des hommes ; l'amour, ce penchant impérieux qui réunit les deux sexes, n'offre à tous qu'une même carrière ; c'est un sort si commun qu'il n'est à peine d'exception que pour celui qui sait choisir pour compagne un objet disgracié de la nature ; dans les palais comme dans les chaumières, le maître comme le valet (et souvent l'un par l'autre) sont coeffés d'un même bonnet. Eh ! que les désagrémens qui y sont attachés sont peu de choses en comparaison des grands avantages qu'il procure. C'est par lui que l'espèce humaine se multiplie, et que les

villes sont peuplées ; c'est par lui que bien des familles soutiennent aujourd'hui l'arbre antique de leur généalogie ; c'est à lui que beaucoup doivent leur illustration ; par lui on peut briguer les plus hauts emplois et parvenir aux plus hautes dignités : en un mot, MESSIEURS, ce qui ajoute encore un prix inestimable à tous ses avantages; c'est son origine qui se perd dans la nuit des tems. Mais sans nous attacher à compulser les boucains de l'antiquité pour en rechercher la filiation, appliquons-nous à recueillir nos titres, et applanissons les voies tortueuses qui nous ont écarté si long-tems de notre but. »

Ce discours admirable fut vivement applaudi de MM. les cocus, et on peut dire à la louange de M. Guillaume Kornmann, que parmi ses collègues il en est peu que la nature ait investi d'une si grande capacité. Néanmoins M. *Gilles Larmée*, jaloux de soutenir l'honneur de son nom, montra bien-tôt que si son physique le rendoit digne d'être mis en parallèle avec ce Phrygien dont parle souvent La Fontaine, il étoit également digne de lui être comparé

par son excellente dialectique. On peut en juger par le discours suivant que M. *Gilles* prononça avec toute l'éloquence que peut inspirer la grandeur et l'importance du sujet.

MESSIEURS,

« S'IL étoit possible, comme on l'a prétendu, que le cocuage marquât du sceau de la réprobation tous ceux qui en sont atteints, bientôt le plus grand nombre des individus ne seroient plus que des êtres amphibies, séparés du corps politique, dès-lors que d'honnêtes citoyens seroient destitués de leurs dignités et réduits au néant. Ah ! Messieurs, détournons les yeux des conséquences funestes qui dériveroient d'un pareil systême s'il étoit adopté. Songeons que le cocuage est semblable à ces maladies épidémiques dont la contagion s'étend par-tout. La cour et la ville en sont également affectées : Condé, Dugazon, Jobey, le Sage, Virieux, Marconnay, Luxembourg et tant d'autres personnages que le cocuage n'a pas moins illustrés ; il seroit donc vrai que malgré votre héroïsme à fronder les préjugés,

la mort civile seroit désormais votre partage ! Mais non, loin de nous une idée si affligeante, et vivons toujours dans cette sécurité que rien ne peut altérer.

Lorsque dans la protestation contre notre assemblée primitive on nous accuse *d'intolérance*, à mon particulier j'en appelle au public pour savoir si ce sentiment fut jamais de mon caractère ; certes, trop ami de la paix et toujours soumis aux ordres du destin, loin de me répandre en murmure, le cocuage m'a fait répéter sans cesse ces paroles consolantes :

En France il n'est point de mari,
Quoique bien fait et bien joli,
Qui n'ait pour sa devise,
Eh bien !
Les armes de Moyse,
Vous m'entendez bien.

D'ailleurs, soit pour leur foible complexion, soit par une carrière prématurée ou souvent même absorbés en entier par les affaires publiques, combien, Messieurs, n'en est-il pas parmi nous qui, réduits par l'une ou l'autre de ces circonstances à ne pouvoir satisfaire honorablement aux devoirs

du ménage, s'applaudissent en secret d'avoir à leur suite un suffragant qui les en dispense? Cette vérité est assez palpable pour qu'il ne soit pas besoin d'en citer des exemples ».

M. Gilles avoit à peine terminé sa harangue, que des applaudissemens redoublés rendirent hommage à la profondeur de son génie et à la force incroyable de son raisonnement. L'assemblée ne se dissimula point combien il lui étoit précieux d'avoir dans son sein un pesonnage aussi recommandable. MM. Dugazon et Cuisinier devoient parler ensuite, mais on croira sans peine que la sublimité de ce discours et le mérite trascendant de l'orateur leur laissoit peu de chose à dire. M. Dugazon l'avoit parfaitement senti : Messieurs, a-t-il dit, il est impossible d'entrer en lice avec M. *Gilles*, en conséquence ne perdons pas un tems utile à discourir sur un objet dont les avantages sont assez complettement démontrés. Qu'importent les clameurs éphémères de l'envie et les sornettes qu'on débite journellement sur nous ; ceci ne doit point troubler notre repos.

En mettons-nous notre bonnet
Moins aisément que de coutume?

Bornons donc tous nos soins à examiner la protestation qui nous tient en perplexité, et voyons si elle est digne de fixer notre attention.

Me Lescaut qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour parler, brûloit d'envie d'en produire un fragment. L'assemblée lui en demanda lecture; et, en sa qualité de procureur en la cour, lui remit exclusivement le soin de le réfuter.

On s'étoit d'abord imaginé que Me Lescaut suivroit la manie des robins, ses pareils, et qu'il feroit précéder cette réfutation d'un préambule prolixe, fastidieux et propre à faire dormir debout; mais, au contraire, il fut très-laconique. Après avoir sagement observé qu'il étoit injuste d'avoir jusqu'à présent considéré le cocuage comme une chose infamante, il sut prendre ce ton gai et plaisant de la bonne compagnie, et il cita en manière d'impromptu ces vers charmans de Lafontaine :

Qu'est-ce enfin que ce mal, dont tant de gens de bien
Se moquent avec juste cause ?
Quand on l'ignore ce n'est rien:
Quand on le sait c'est peu de chose.

C'est par cette citation heureuse que Me Lescaut prépara les esprits à entendre lecture de l'article que nous allons retracer en entier, et tel qu'il a été produit.

Extrait de la protestation des honnêtes citoyennes compromises dans le procès-verbal de l'ordre le plus nombreux du royaume.

Sa Majesté sera très-humblement suppliée, disent-elles, *d'ordonner à son parlement de faire brûler, par la main du bourreau, le libelle infame qui avoit allumé la discorde dans le royaume, et divisé les familles.... et supposé que leurs chers époux se fussent assemblés dans la plaine des Sablons, comme l'annonce le libelle, de dissoudre une assemblée dont les membres étoient dans l'impossibilité de justifier de leurs titres.*

N'est-il pas souverainement absurde, s'est écrié Me Lescaut, de nous supposer l'intention d'avoir voulu semer la discorde dans le royaume, et de vouloir diviser les familles? Quelles seroient donc les premières victimes de cette division, et sur qui frapperoit-

elle si ce n'est sur nous-mêmes? La tolérance, dont nous avons toujours fait preuve, est trop connue pour que nous soyons réduits à répondre à cette inculpation injurieuse, et ce seroit l'accréditer, si on s'attachoit à la combattre. Examinons actuellement si c'est avec plus de raison qu'on a demandé la dissolution de notre assemblée sous le prétexte *que les membres étoient dans l'impossibilité de justifier de leurs titres.*

Nous, dans l'impossibilité de justifier de nos titres ! En la supposant vraie, cette assertion mensongère, je soutiens que nul n'a jamais pu en provoquer légitimement la dissolution, étant de principe reconnu par l'article IV de la déclaration des droits *que chacun peut faire ce qu'il veut, pourvu que sa volonté ne porte aucun préjudice à autrui.* Assurément il seroit supperflu de commenter cet article pour faire connoitre qu'il s'identifie parfaitement à l'espèce actuelle. C'est donc sans désobéir à la loi qu'ils se sont assemblés dans la plaine des Sablons : la liberté est pour-tout le monde, l'assemblée nationale le veut ainsi : *si vsut l'assemblée nationale, si veut la loi.* . . . .

En poussant plus loin les conséquences de ce principe, je dis plus encore ; puisque la liberté consiste à faire *tout ce qui ne nuit point à autrui*, et que l'article V de la déclaration déja citée dit expressément *que la loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société*, il doit être libre à une femme de faire son mari cocu sans que celui-ci puisse y apporter aucun trouble ; car ce que défend la loi comprend incontestablement une autorisation tacite de faire tout ce qui peut être agréable à autrui, et utile à la société, et quoi de plus utile à la société que l'accroissement de population ? On nous accuse *d'intolérance*, et cependant voilà de ces principes auxquels nous navons cessé de rendre hommage !

Or, je le demande à tout homme impartial ; en prêtant à notre demande originaire les apparences d'un libelle pour la faire proscrire comme telle ; en la supposant injurieuse pour nos épouses, et propre à troubler leur tranquillité, en révoquant en doute jusqu'à l'existence même de notre assemblée ; n'est-il pas naturel de conclure que cet enchaînement de calomnies avoit pour objet

d'obscurcir nos droits et par là nous contraindre au silence ?

Je ne crains pas de le dire, cet attentat est véritablement un crime de lèze-cocuage, et s'il n'étoit de l'escence des cocus d'être toujours bons, nous pourrions livrer les coupables à toute l'animadversion des loix : mais écartons tout esprit de vengeance et n'opposons à nos détracteurs que la modération et la douceur qui nous caractérisent.

Il est encore une objection qu'on ne manquera pas de nous faire et qu'il est important de prévenir. MM. d'Eprémesnil, Virieux, ect. ect. sont des plus célèbres de votre ordre, nous dira-t-on, et vous vous plaignez de n'avoir point de représentans à l'assemblée nationale. En ce cas la réponse est facile, et la voici : MM. de Virieux, ect. sont de notre ordre et nous nous empressons de les reconnoître, eux-mêmes ne l'ont jamais nié, puisqu'ils viennent aujourd'hui parmi nous, nous aider de leur lumières ; à l'égard de d'Eprémesnil, qui a lachement apostasié la cause qui nous réunit, il en est bien autrement. D'ailleurs, par qui a-t-il été institué ? Par le parlement, c'est tout dire.

Les cocus ne pouvant être représentés que que par des personnages d'une probité intacte et digne de confiance, on ne peut pas leur supposer la volonté d'avoir choisi M. d'Eprémesnil. D'après ces puissantes considérations, il est de toute justice de les autoriser à *élire incessamment*, ceux d'entre eux qu'ils jugeront dignes de les représenter à l'assemblée nationale, et attendu que les pouvoirs d'un député sont révocables, *ad nutum*, c'est-à-dire, du jour au lendemain les notables se réservent de rappeller de l'assemblée nationale ceux qui n'ont pas bien mérité de leur confiance.

Là, M. le président s'étant levé, a observé que la discussion étoit terminée, ensuite adressant la parole à tous LES FAVORIS : « Vous venez d'entendre, messieurs, la réfutation énergique que vient de faire Me. Lescaut ; on vous l'a dit, toute notre ambition se borne à être comptés au nombre des régénérateurs de la France ; des méchants nous en ont éliminés, cependant il est en votre pouvoir de satisfaire notre ambition. On nous demande nos titres, ils sont entre vos mains. Votre témoignage est le

le point décisif. Vous voyez qu'il n'est point d'humoristes parmi nous, point d'esclaves de ces préjugés barbares et grossiers qui asservissent le vulgaire. Si vous vous sentiez quelque répugnance à témoigner pour MM. Bardin, Prauts, etc. eu égard à la décrépitude apparente de leurs épouses, faites un généreux efforts sur vous-même, et pour boire toute mauvaise honte souvenez-vous de ce qu'a dit Brantôme, un des plus grand connoisseur en cette partie, *que jamais le sexe feminin ne vieillit de la ceinture.*

Le certificat requis par les cocus, avoit été rédigé d'avance par les quatre plus anciens d'entre eux, et l'exhortation de M. de Kornmann avoit paru si pressante à tous LES FAVORIS, qu'ils se précipitèrent à l'envie pour les signer des premiers ; la confusion qui règne dans les signatures, nous a déterminé à les rétablir dans leur ordre naturel afin d'en faciliter l'intelligence.

1°. Les noms, qualités et domicile *des cocus figureront en accolade.*

2°. *Immédiatement au-dessous de chaque accolade seront placés les noms, qua-*

lités et demeure de LEUR COCUFIANS.

Nous soussignés duement convoqués et assemblés dans la grande salle de l'archevêché de la bonne ville de Paris, pour satisfaire à la sommation qui nous a été faite, *de dire vérité*, certifions, *chacun en ce qui nous concerne*, à tous ceux qu'il appartiendra, que les moyens mis en usage pour élever des doutes sur le cocuage des requérans sont injustes et déraisonnables. En conséquence, nous ayant déclaré vouloir se réhabiliter dans l'opinion publique, et détruire toute impression défavorable à leur caractère d'époux *benins et de cocus nationnaux*, nous leur avons (en grande connoissance de cause) octroyé le présent certificat sur papier jaune; à Paris, ce 28 juin 1790.

GUILLAUME KORNMANN,

Banquier, rue Carême-Prenant, certifié *cocu* par

Messieurs

Caron de Beaumarchais.
Le Prince de Nassau.
Daudet de Jossan.
Le Noir, ex-lieutenant de police.

Le Duc DE GUICHE,

Capitaine des gardes-du-corps, par

Messieurs

Le Comte Archambaud de Périgord, rue de l'Université.

Le Comte d'Artois.

Le Comte Dulau, frere de l'Archevêque d'Arles.

Le Comte DE MARCONNAY,

Officier aux gardes, par

Messieurs

Le Baron de Livron, Officier au Régiment des carabiniers.

Le Chevalier de Saint-Firmin, Capitaine au Régiment des chasseurs d'Alsace.

Le Comte Charles de Poix, fils du Prince de ce nom, Capitaine au Régiment des chasseurs d'Alsace.

Le Marquis de Fenouyl, Officier au Régiment des Gardes.

Le Comte DE LUXEMBOURG,

Capitaine en survivance aux Gardes-du-corps, par

Messieurs.

Le Marquis de Bonnay, Lieutenant aux Gardes-du-corps.

Le Comte de Rohan-Chabot.

Le Marquis de la Wœstine, Colonel des dragons de Chartres.

Le Marquis de la Tour-du-Pin-Montauban, Colonel du Régiment de Rouergue.

Le Comte de Quinemont, Lieutenant des Gardes-du-corps.

Le Comte DE VIRIEUX,

Colonel du Régiment de Limosin, par

Messieurs

Le Comte de Solminiac, Capitaine de dragons au Régiment de Dauphin.

Le Marquis de Castellane, Brigadier des armées du Roi.

Le Comte de Sassenage, Lieutenant du Roi de la province de Dauphiné.

L'Abbé Desfontaines, Abbé commendataire de l'Abbaye de la Pelice.

Le Marquis D'ASNIÈRES,

Brigadier des armées du Roi, ancien Enseigne des Mousquetaires, par

Messieurs

Le Marquis de Montillet, Maréchal des camps et armées du Roi.

Le Vicomte de Sesmaisons, Lieutenant des Gardes-du-corps.

Le Comte de Belcier, Capitaine de cavalerie au Régiment de Royal-Piémont.

Le Comte de Calvimont, Capitaine au même Régiment.

Le Vicomte HENRI DE SÉGUR,

Major en second au Régiment de Languedoc, par

Messieurs

L'Abbé de Ségur, Vicaire-général de Bordeaux, Abbé commendataire de Mauléon.

Le Chevalier de Platte-Ville, Officier d'infanterie.

De Rivery, Conseiller au Parlement.

Le Baron de Voisines, Officier de cavalerie.

Le Chevalier de Voisines, frere.

L'Abbé de Thémines, Chanoine, Trésorier et Vicaire-général de Metz.

DE CHEYSSAC,

Grand-maître des Eaux et Forêts de Paris, par

Messieurs

Le Comte de Vandègre, Officier de dragons.

Le Marquis de Chapelle, ancien Capitaine au Régiment du Maine, Lieutenant-colonel d'infanterie.

Le Marquis de Gontaud, Officier au Régiment des Gardes.

Le Marquis DE VILLETTE,

Chevalier de S. Louis, Colonel d'infanterie, par

Monsieur

Le Marquis de Champcenetz, Officier au ci-devant Régiment des Gardes.

Le Comte D'ARTOIS,

Fils de France, par

Messieurs

Desgranges, Garde d'Artois, né à Barbezieux, en Angoumois.

Loquet, garde d'Artois.

Le Comte DE BEAUMONT,

Maréchal des camps, par

Messieurs

Le Marquis de Rancher, Officier au ci-devant Régiment des Gardes.

Le Comte de Livry, Officier de cavalerie.

Le Marquis DE FAUDOAS,

rue Montmartre, hôtel Genlis, par

Monsieur

De Choiseuil-Gouffier, Ambassadeur à la Porte.

Le Comte DE BUFFON, par

Monsieur

Philippe Duc d'Orléans.

Le Comte DE WASSANT,

rue Tait-Bout, par

Messieurs

Le Baron Dupérier, ancien Colonel du Régiment de Nassau.

Jumilhac, en son hôtel, rue Saint-Maur.

De Marin, son Aide-de-camp, même rue et même demeure.

Le Chevalier DE COMEYRAS,

Ancien Gouverneur des Pages de Madame la Comtesse d'Artois, par

Messieurs

L'Abbé Najac, Chapelain par quartier.

Grand-Jean, Officier de dragons

De Roquelaure.

L'Abbé Malvin de Montazet, Aumônier du Roi.

Le Marquis DE COIGNY, par

Messieurs

Le Vicomte de Noailles, Colonel des chasseurs d'Alsace.

Le Marquis de Chanrolin, Maître de la garde-robe du Roi.

Le Comte DE BALBY, par

Messieurs

Le Marquis de Montesquiou.
MONSIEUR, frere du Pouvoir exécutif.
Le Marquis de Nesle, premier Ecuyer de MADAME.

Le Prince DE MONACO, par

Monsieur

Le Prince de Condé.

Le Prince D'HENNIN, par

Messieurs

Barthès, Médecin de M. le Duc d'Orléans.
Le Chevalier de Coigny.

Le Duc DE LIANCOURT,

rue de Varenne, n°. 35, par

Messieurs

Le Comte de Boisgelin, rue de Varenne.
Le Comte de Chanrolin, hôtel d'Amecourt, rue Boudereau.

Le Duc du CHATELET,

Barrière de Grenelle, F. S. Germain, par

Messieurs

Le Prince de Conti.

Le Président Molé.

Le Vicomte de la Chasse, rue de Beaujolois.

Le Comte de Gontaud, rue des Vieilles-Thuileries, n°. 124.

DE VERNAY,

Ecuyer du Roi, rue Saintonge, au Marais, par

Messieurs

Dupuy, Avocat au Parlement.

Duranty, fils, Américain, rue Poissonnière.

Saint-Laurent, *Citoyen actif*, rue Amelot.

Le Baron du MAI,

rue de l'Université, par

Monsieur

Le Comte de Sainte-Aldegonde.

Le Comte de GUIBERT,

rue de Grammont, n°. 16, par

Messieurs

Le Comte de Barbantane, au Palais-Royal.

Le Vicomte d'Osmond.

GRAND-JEAN,

Officier de Dragons, aux écuries de la Reine, à Versailles, par

Messieurs

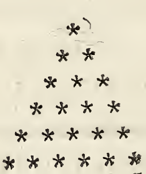
Le Comte de Milleville, Garde d'Artois.
Le Vasseur, porte-manteau de M. le Comte d'Artois.
Voisin, maître Serrurier, à Versailles.

Le Chevalier DE MAYER,

Lieutenant des chasseurs du Roule, par

Messieurs

Grumaille, du District des Enfans-Rouges.
Rolland, Bourgeois de Paris, rue S. Claude.
Mallet, Fruitier, en face de la cazerne du Roule.



TRONQUAIRE,

au collège d'Harcourt, par

Monsieur

Dardelin, Limonadier, près d'Harcourt.

DARDELIN,

Limonadier, près d'Harcourt, par

Messieurs

Le Sage, Pâtissier, rue de la Harpe.
Thomas, Avocat.

GILLES L'ARMÉE,

Limonadier, rue S. Jacques, par

Messieurs

Fauchet, à l'hôtel de l'Amérique, rue de la Jussienne.
L'Abbé Duflos, au collège de Louis-le-Grand.
Desgraviers, étudiant en médecine, hôtel d'Harcourt, rue de la Harpe.
Finoukanne, Anglais.
De Sautel de la Valette, rue de Cluny, hôtel de la Providence.
Félix, garçon de fourneau, chez ledit Gilles.
Delaunay, *idem.*
Vanlot, *idem.*
De Serre, au cellège de Reims, rue des Sept-Voies.

RICHARD,

Marchand Epicier, rue Galande, par

Messieurs

Richard, frere.

Peret, l'aîné, Sergent au ci-devant Régiment des Gardes.

Peret, cadet.

Guerin, marchand Epicier en gros, à S. Germain-en-Laye.

Le Vasseur, marchand Epicier, à Paris.

NICODÈME JOBEY,

Marchand chapelier, rue de la Harpe, par

Messieurs

L'abbé Amiot, au Collège d'Harcourt, rue de la Harpe.

L'abbé Foulons, *Idem.*

L'abbé Gravel, *id.*

L'abbé Poncet, *id.*

L'abbé Grégoire, *id.*

L'abbé le Jeune, *id.*

L'abbé Vase, *id.*

L'abbé le Bon, *id.*

L'abbé Colas, *id.*

L'abbé Quidy, au Collège Ste. Barbe.

L'abbé Carmel, Genovefin.
Le Père Eudoxe, Capucin, au Marais.

RAFFY,

Huissier-priseur, rue des deux Écus, par

Messieurs

Lafferté, Père.
Lafferté, Fils.
De St. Julien, officier de Dragons.
Dumoutier, clerc chez un Procureur, rue du Roule.
Simon, marchand d'étoffes de soie, rue St. Honoré.
Le Roux, cavalier du Guet, rue de Vannes.
Aublin Camus et compagnie.
Ancelm, marchand Epicier, rue de Vannes.
Neret, Apothicaire du Roi, vis-à-vis St. Roch.

BARDIN,

Marchand Épicier, rue de la Harpe, par

Messieurs

Courtois, marchand Épicier, rue d'Enfer, place St. Michel.

Dauchy, garçon épicier chez le susdit Bardin.

Saulnier, marchand Papetier, rue de la Harpe, vis-à-vis celle des Mathurins.

DUGAZON,

Acteur aux Français, par

Messieurs

De Ségur, Colonel du Régiment de ce nom.
Caze, maître des Requêtes.
Le Vicomte de Léaumont, officier de Cavalerie.
Le duc de Fitz-James.
Asteley, Père.
Asteley, Fils, ect. ect. ect.

MELIN,

Maison d'un Épicier, rue de la Harpe, par

Messieurs

Roman, Espagnol.

Brochier, Carabin chez M. du Saulx, rue de la Harpe.

Falcy, valet-de-chambre de madame la Comtesse de Balby.

Falcy, son frère.

CHRISTOPHE SERVELLE,

Limonadier, rue de la Harpe, par

Messieurs

De Launay, rue de Richelieu-Sorbonne.
Legrand, maître Imprimeur, rue du Foin-St.-Jacq.

St. GILLES,

Valet de pieds chez madame *Veto*, par

Messieurs

Emard, Huissier-Priseur, rue du Réservoir, à Versailles.

Henry, frotteur chez la susdite madame *Veto*.

Fleury, Procureur, rue Notre-Dame, à Versailles.

Guillery, Procureur, même rue.

Bertrand, *idem*, rue de la Paroisse, à Versailles.

Bournizet, *idem*, rue Notre-Dame, à Versailles.

TURPIN,

Chirurgien des gardes de M. le comte d'Artois, par

Messieurs

Le comte de Mille-Ville, garde d'Artois.

Le comte de Sercus, page chez le Roi.

De Vergenne, fils du ministre défunt.

Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.

BECHE.

Commis au bureau de la guerre, par

Messieurs

Binel, marchand de Toiles, à Versailles.

Galand, commis au bureau de la guerre.

Gallemand, secrétraire de la chambre de Madame, comtesse d'Artois.

Volland, commis au bureau de la guerre.

Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.

GUILLOT,

Doyen des Huissiers-Priseurs de Versailles, suivant la cour., par

Messieurs

De la Toulignère, officier de la Bouche de la Reine.

Rousseau, Sculpteur du Roi.

L'abbé Montagnac.

Wirck, musicien de la chapelle du Roi.

BÉATRICE,

Bedeau de St. Gervais, par

Messieurs

L'abbé Bernard, à la communauté des prêtres St. Gervais.

Sobre, Menuisier de la fabrique.

Mauriçet, garçon cordonnier, rue St. Antoine.

GALLEMAND,

GALLEMAND,

Secrétaire de la chambre de Madame comtesse d'Artois, par

Messieurs

Fayol, Père, premier commis au bureau de la guerre.

Cousin Blanchet, *idem.*

Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.

Richet, maître de clavecin, en survivance chez madame comtesse d'Artois.

VOLLAND,

Commis au bureau de la guerre, par

Messieurs

Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.

Rinville, Fils, chapellier, rue de la Paroisse, à Versailles.

Rousseau, Sculpteur du Roi.

LE PRINCE,

Huissier de la chambre de la Reine, par

Messieurs

Gallemand, secrétaire de la chambre de madame comtesse d'Artois, .

Blanchet, commis au bureau de la guerre.
Fayol, Père, commis au bureau de la guerre.
Fayol, Fils, *idem*.
Thévenin, Huissier de la prévôté, à Versailles.
Voisins, Serrurier, à Versailles.

FRICHOT,

Au potager de madame comtesse d'Artois, par

Messieurs

Hermand, commissionnaire au Mont-de-Piété, à Versailles.
Campiège, Pâtissier, chez la Reine.
Blondo, maître perruquier, place Dauphine, à Versailles.
Henry, Frotteur, chez la Reine.

EMARD.

Huissier-Priseur, suivant la cour, par

Messieurs

Gourdonnot, Huissier, à Versailles, rue Ste. Geneviève.
Menard, Notaire, rue Danphine, à Versailles.
Le Roi Bailly, de Sèves.
Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.
Gourdonnot, de Marly.
Thévenin, Huissier de la prévôté, à Versailles.

RIVET,

Danseur à l'Opéra, par

Messieurs

Galand, commis au bureau des fermes.
De Sainte-Marie, *idem.*
Reton. . . . . , *idem.*
L'abbé Guignard.
Charles, architecte, rue des Cordiers.

THÉVENIN,

Huissier de la prévôté, à Versailles, par

Messieurs

Bocquet, Huissier à cheval, à Paris.
Guillot, doyen des Huissiers de la Prévôté de Versailles.
Thierry de Ville-d'Avray.
Champin, Officier de la bouche de la Reine.

CHAMPIN,

Officier de la bouche de la Reine, par

Monsieur

Le Vasseur, porte-manteau de M. le Comte d'Artois.

JALUZEAU,

Huissier-priseur, rue S. Honoré, par

Messieurs

Sanson, l'aîné, Bourreau de Paris.

Rabaud, chez Regnes, maître cordonnier, rue des Fossés S. Germain-l'Auxerrois.

Le Blond.

BERTRAND,

Citoyen inactif, rue de Bercy, par

Messieurs

Noël, Rôtisseur, rue de Bercy.

De Saint-Hilaire, aux Camadules.

Habert, Commissaire à Terrier, cul-de-sac d'Argenson.

Divry, chez son pere, Boulanger, rue de la Verrerie.

NICOLAS PHELIPPON,

Marchand chandelier, place S. Michel, par

Messieurs

Le Gendre, Clerc chez un Procureur, rue de la Verrerie.

Poirier, garçon de boutique dudit Nicolas.

JEAN LE SAGE,

Pâtissier, rue de la Harpe, par

Messieurs

Hariel, Rôtisseur, rue de la Harpe.

L'Abbé de la Bastide, ex-Religieux Cluniste.

Mangeron, élève en médecine, hôtel Tonnerre, rue de la Harpe.

Le Bon, Sergent au ci-devant Régiment des Gardes-Françaises.

Melin, rue de la Harpe, maison d'un Epicier.

LEJAY,

Libraire, rue S. Honoré, par

Messieurs

Basset, marchand de papier de tenture, rue des Mathurins-S.-Jacques.

Le grand Comte de Mirabeau, Député des Communes de France.

Mesière, courtaud de boutique, ci-devant chez Lejay, actuellement au Palais-Royal.

CLAUDE LE NOIR,

Papetier, retiré par faillite, rue de l'Hirondelle, par

Messieurs

Colin, Secrétaire de M. de la Madeleine, Intendant des Finances de M. le Comte d'Artois.

Delisle, ci-devant rue de la Harpe, maison dudit le Noir.

MOMORO,

Premier Imprimeur de la Liberté, rue de la Harpe, par

Messieurs

Le Bois, Imprimer.
Verry, Brasseur, rue et fauxbourg S. Marceau.

PERGAUX,

Banquier de la Cour d'Angleterre, rue du Sentier, par

Messieurs

Dezentelle, aux Menus-Plaisirs du Roi.
Wiotti, premier Musicien du concert Spirituel.

MARTIN,

Peintre du Roi, rue S. André-des-Arcs, par

Messieurs

George, Banquier, rue et chaussée d'Antin.
Le Brun, rue du cimetière S. André-des-Arcs.

ETIENNE TIRELIN,

Teinturier, rue Bourtibourg, n.° 12, par

Messieurs

Grumaille, Musicien, quartier S. Paul.

Dupont, Architecte dans le plan de Paris, rue de la Harpe.

Adrien Prat, intéressé dans les affaires du Roi, rue S. Antoine, n°. 85.

Catin, Docteur en médecine, rue Bourtibourg.

Abon, Avocat au Parlement, rue des Blancs-Manteaux, chez Parent, Traiteur.

Hubert, commissaire au Chatelet, rue Taranne.

Le chevalier Dumetz, rue Bourtibourg.

Le Maire, Horloger, quai des Morfondus.

Lionnois, Peintre en miniature, quai des Ormes.

Chalumeau, Avocat au Parlement, interprête de M. le Comte d'Artois, à Beaulieu, près Melun.

Talbot, Entrepreneur des bâtimens du Roi, rue Sainte-Apoline.

Baudet, Chirurgien, Vieille rue du Temple, hôtel Pelletier.

DARMAND,

Avocat au Parlement, rue de Richelieu, par

Messieurs

Le Marquis de Lauzun.

Richard, au Trésor royal.

Dussault, Architecte des menus plaisirs de Monsieur.

Jeannot, Marchand d'étoffes.

Roullaud de Perpignan, Négociant, à Lyon, Député à l'Assemblée Nationale.

Lagier, hôtel d'Enghien.

Le Chevalier de la Juiverie, rue des Petits-champs.
La Neuville, Peintre en miniature, rue Croix des Petits-champs.
Le Marquis de S. Aubin, rue des Petits-champs.
Mongotier, ex-Acteur du théatre de Monsieur.

GIRARDOT,

Marchand de vin Traiteur, Porte royale, au Louvre, par

Messieurs

Fabre, caporal des Suisses du Louvre, rue du Coq.
Cavelier, garçon de comptoir, chez Petit, marchand de vin.
Colas, marchand de vin, rue Bourg-l'Abbé.

DERBOMEZ,

Traiteur, au mouton, cimetière S. Jean, par

Messieurs

Tichot, Officier du commerce, quai de Conti.
Blanchard, garçon Traiteur dudit Derbomez.
Pierre Aubry, marchand de vin Traiteur, au coin de la rue des Poulies.

REVEL,

Horloger, au Palais-Royal, n°. 128, par

Messieurs

Le Chevalier de la Vallette, rue du Roi-Doré.

L'Abbé Beye, Chevalier de S. Antoine.
Duvernay, Agent-de-change, ci-devant rue de Grenelle S. Honoré.

Le COQ,

Secrétaire de la chambre de Madame Comtesse d'Artois, par

Messieurs

Le Comte de Villefort.
Coquelin, ancien coëffeur de Madame Elizabeth.
Devaux, commis au bureau de la Marine.

PÉRONNE,

Commis aux fermes du Roi, rue Bourtibourg, par

Messieurs

Pardon, Avocat au Parlement, rue Bourtibourg.
Le Maire, Horloger, quai des Morfondus.
Hubert, commissaire au Châtelet, rue Taranne.

Le BRUN,

de l'Académie de Peinture, par

Monsieur

Calonne, ex-Contrôleur-général des Finances.

DHELUMIERE,

rue du Paon, par

Dufour, Avocat au Parlement,
Joubert, rue des Maçons.
Le Père Martin, Minime, au couvent du Marais.
Gogeard, rue Montmartre, hôtel Sarron.

BAILLY,

Administrateur des Hôpitaux, rue du Jardinet, par

Messieurs

Le Chevalier de Pomel.
Cérot, commissaire au Châtelet, rue du Jardinet.

LESCAUT,

Procureur au Parlement, rue Serpente, par

Messieurs

Doche de la Quintanne, Procureur au Parlement.
Testulat Descharnières, Procureur, *idem.*
Bondin, *idem*, rue Bourtibourg.
Blot, l'un de ses clercs.

W I L L E M I N A I R E,

Bourgeois de Paris, rue du Paon, hôtel de Tours, par

Messieurs

Beauregard, Limonadier, rue S. Adré-des-Arcs.
Mouton, rue S. Dominique.
Duplain de Sainte-Albine, hôtel de Tours, rue du Paon.

M A R T I N,

Doreur de M. le Prince de Condé, rue du Jardinet, par

Messieurs

L'Abbé Tessier, hôtel Toulouse, rue du Jardinet.
Prud'homme, Bourgeois, même maison.
Evrard, Député à l'Assemblée Nationale, rue Basse du rempart.

T I S S O T,

Traiteur, au Temple, par

Messieurs

Hubert, garçon Doreur, rue du Jardinet, hôtel Toulouse.
Prud'homme, même demeure.
Chanteloup, à Fontainebleau.

MOULTAT,

Pâtissier de Monsieur, par

Messieurs

La Roche Dumaine, vis-à-vis les incurables.
Le marquis de Chateleux, en face du Pont-Royal.
Le chevalier Dubois, ex-commandant du Guet.
Chapellier, linger, rue du Four.
Le comte de Rostignac, rue de Vaugirard.
Le chevalier de la Mothe, fauxbourg-St.-Marceau.
Dupuy, rue de l'Hermite, fauxbourg St.-Marceau.
Gerardin, Huissier-Priseur, rue des Boucheries.

BOUCHER,

Rue-Neuve, à Versailles, par

Messieurs

Gourdonot, Huissier, à Versailles.
Charles, Huissier, Rue-Neuve, à Versailles.
Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.

GERARD DE MELCY,

Procureur au Parlement, rue de Sorbonne, par

Monsieur

Alain, son Me. clerc, ect.

COULON,

Caissier de la chambre des comptes, rue des Rosiers, N°. 35, par

Monsieur

De Villeneuve, Avocat, ect.

L'AMI,

Rue de la Pompe, à Versailles, par

Monsieur

Mercier, Me. Menuisier, à Versailles, dans le parc aux Cerfs.

BENARD,

Commis au bureau de la Guerre, par

Messieurs

Rousseau, Sculpteur du Roi.
Champin, officier chez la Reine.

CHAMPIN,

Officier chez la Reine, par

Messieurs

Le Vasseur, porte-manteau de M. le comte d'Art.

Boucaud, à Ville-d'Avray.
L'Ami, coëffeur et Md. de modes, à Versailles.

De SAINT-AMAND,

Maître en Chirurgie, à l'Estrapade, par

Monsieur

Le comte de Paradès, etc. ect.

FOUCAUT,

Procureur au Parlement, par

Monsieur

Fournel, Avocat au Parlement.

JUILHARD,

Procureur au Parlement, par

Monsieur

Dubois, Avocat au Parlement.

MONNAYE,

Procureur au Parlement, par

Monsieur

Roné, Procureur au Parlement.

MONNAYE,

Oncle, par

Monsieur

Monnaye, son neveu, frère du Procureur.

MARS,

Avocat au Parlement, et Rédacteur de la Gazette des Tribunaux, par

Monsieur

Sallard, Procureur au Parlement, ect.

HERBIEN,

Procureur au Parlement, par

Monsieur

Roné, Procureur au Parlement.

CUISINIER,

Limonadier, Pont-St.-Michel, par

Messieurs

Louis, Procureur au Parlement, rue de l'Orme.
Caulier, clerc de Procureur.
N * * *, son garçon, ect. ect. ect.

LOUIS,

Procureur au Parlement, par

Monsieur

Crosnier, alors Me. clerc chez Sanson, rue Mâcon.

RAVISY,

Procureur au Parlement, par

Monsieur

Toreau, l'un de ses clercs.

GERARDOT,

Traiteur, rue du Foin, par

Messieurs

Fontaine, élève en chirurgie.
La Junies, perruquier.
Pihoult, élève en chirurgie.

LAUTIER,

Horloger, rue de Baune, par

Messieurs

Gervais, Md. de Modes, rue de Grenelle St.-Hon.
Langlois, marchand, à Versailles.

MASILLIAC,

Perruquier, à Versailles, par

Messieurs

Bertrand, Procureur, à Versailles.
Le Comte, premier clerc de M. Bertaud.

DENOUX,

Procureur au Parlement, par

Messieurs

† Evêque d'Arras.
† Evêque de Grenoble.

ROAN,

Notaire au Châtelet, par

Messieurs

Dosne, Notaire, et Dupré, son confrère.

GRANGÉ,

Maître Imprimeur, rue de la Parcheminerie, par

Monsieur

Prault, Libraire, Quai des Augustins.

PRAULT,

Libraire, Quai des Augustins, par

Monsieur

Grangé, Imprimeur, rue de la Parcheminerie.

Le Comte DE SIMIANE,

Colonel du régiment de Limosin, par

Monsieur

La Fayette, Commandant-général de la garde nat.

Le Baron DE STAEL,

Ambassadeur de S. M. Suédoise, par

Monsieur

† Charles Maurice, évêque d'Autun.

Le Vicomte DE PERSAN,

Rue des Fossoyeurs, par

Messieurs

Le comte de la Vieuville, officier de la maison de Monsieur.

Le comte DE CAPELLIS,

Capitaine de Vaisseau, par

Monsieur

Le marquis de Rancher, officier aux gardes-franç.

Le duc DE BOURBON, par

Monsieur

Le comte du Touchet, capitaine de Dragons, lieutenant-général de la province de Picardie.

FOUGY,

Sur-Intendant des finances de Monsieur, au Luxembourg, par

Monsieur

Le comte de Narbonne.

Le marquis DE CAILLEBOT,

Rue de Grenelle, par

Monsieur

De Fougy, sur-intendant des finances de Monsieur.

VINCENT,

Principal commis dans les bureaux des domaines, rue des Fossés M. le Prince, par

Messieurs

St. Louis, son laquais.
Durosoy, son portier.

Le Prince DE VAUDEMONT,

Grand écuyer de France en survivance, Place du petit Carousel, par

Monsieur

Le Prince de Montbason.

Le Baron D'ESPAGNAC,

Rue d'Anjou St.-Honoré, par

Messieurs

Le comte de Béon, lieutenant des gardes du corps, rue Plumet.

Le vicomte de Riencourt, sous-lieutenant des gardes du corps.

De la Tourette, officier des gardes du corps.

Le Comte DE BÉON,

Rue Plumet, par

Messieurs

Le chevalier d'Agay, sous-lieutenant des gardes du corp.

Le comte d'Oillamson, officier des gardes du corps.

DE PORTELANCE,

Rue Beautreillis, N°. 8, par

Messieurs

De Rivery, conseiller au ci-devant parlement de Paris.

Le marquis de Chavaudon, Capitaine de Cavalerie.

MÉZERAY,

Ci-devant au café de ce nom, place de la Comédie, par

Messieurs

Naudet, acteur aux Français.
Fleury, *idem.*
St. Prix, *id.*

GRAPIN,

Paulmier de Monsieur, rue de Francs-Bourgeois, par

Messieurs

François, élève de l'école de peinture.
Loquin, Avocat au Parlement.

DUMONT,

Maître Tailleur, rue Haute-feuille, n°. 31, par

Monsieur

Lefevre, commissaire à terrier de Monsieur.

GUIGNARD St. PRIEST,

Ministre de la maison du Roi, par

Messieurs

Le Comte de Faucigny, Député à l'Assemblée Nationale.
Le Marquis d'Estourmel.

LAVAUX,

Avocat aux Conseils; rue du Battoir, n°. 11, par

Monsieur

Flins des Oliviers, auteur d'Epiménide.

DEBOURGES,

Huissieur-priseur, rue du Battoir, par

Monsieur

Guillaume, Avocat, Député de St. Cloud à l'Assemblée Nationale, rue du Battoir.

FAUJAS DE St. FOND,

au jardin du Roi, par

Monsieur

Jannin, perruquier, etc. etc. etc.

Le Marquis DE JAUCOURT, par

Messieurs

Le Chevalier de Lièvreville.
Le Prince de Salm Kirbourg.
Le chevalier d'Agoublas.

Le Marquis DE CONDORCET,

l'un des 40, *cocufié* par

Messieurs

La Fayette, Commandant-général de la Garde-Nationale.

Lalande, l'un des 40.

PEUCHET,

Rédacteur du Moniteur, par

Messieurs

Bruguières.

L'Opéra, commis, chez Panckouke.

LA HARPE, par

Monsieur

Suart.

DUFRESNOY,

Procureur au Châtelet, par

Messieurs

Murville, Auteur.

Knapen, fils, Imprimeur.

Fontane - Modérateur.
Rozière, Acteur aux Italiens.
Cahier, Secrétaire de Duplex de Bacquencourt.

LEFBVRE,

Procureur au Châtelet, par

Messieurs

Taillendier, maître clerc, depuis Procureur.
Lafosse, Greffier au bailliage du Palais.
Vollée, Procureur.
Quia, Secrétaire de l'Intendant de la Roche.
Patrice.
Audirac, citoyen actif.
Lambert, Secrétaire de Moreton-Châbrillant.
Langeron.
Genève.

MAHIEU;

Commandant du deuxième bataillon de la quatrième division, par

Monsieur

Charron, Secrétaire-greffier du District.

RAGUET,

ancien Officier Suissse, par

Monsieur

L'Evêque de Lida.

MORIN,

Capitaine de la Garde Nationale, par

Monsieur

Lequint, Perruquier chambrelant.

SUART, par

Monsieur

La Harpe.

BONNEMIN,

Marchand Tapissier, rue S. Honoré, par

Messieurs

Chevalier, Architecte.
Denaux, Sécretaire du Comte d'Artois.

Balduc, clerc de Notaire.
Fauchet, Avocat.
Villers, Buraliste des Loteries.
Presle, marchand Tapissier.
Descloches, Chirurgien, cloître St. Opportune.

TALON,

ex-Lieutenant civil au Châtelet, par

Messieurs

Grégoire Riquetti, dit Mirabeau-Tonneau.
Chauvaux, Avocat au Parlement.

CABRIS, par

Monsieur

Grégoire Riquetti, son frère.

*
* *
* * *
* * * *
* * * * *
* * * * * *

NOTES

(1) *Page* 23. Le comte de BUFFON. Peu de temps après son mariage, s'étant apperçu qu'Agnès, son épouse, avoit des intrigues avec M. le duc d'Orléans, M. le comte en prit beaucoup d'humeur et se fâcha. Il vouloit, à l'exemple de tant d'autres, faire solemniser son cocuage par un arrêt du Parlement, et prouver à M. le duc d'Orléans, qu'ayant été mis en possession de son épouse, selon les loix de l'église, à lui seul Buffon en appartenoit *la nue jouissance*. Philippe et Agnès attendoient paisiblement tous ces preuves et n'en alloient pas moins leur train. L'affaire alloit éclater lorque M. de Buffon mit toutes les parties d'accord, sans avoir recours au ministère d'huissiers, de procureur ni d'avocat. « Attendu l'inconduite de » votre épouse, il faut la renvoyer à ses parens et » leur rendre sa dot ». Il dit et on exécuta.

(1) *Idem*. ROQUELAURE. Ce quidam s'imagine être un des descendant de Roquelaure, le favoris de Louis XIV, et M. Chérin, d'accord avec tous les généalogistes, prétend qu'il est de la lignée d'un son-

neur, d'Etampes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prétendu Roquelaure, a fait son apprentissage de perruquier à Etampes même, et qu'aujourd'hui son existence est hypothéquée sur la fortune publique. Il y avoit un an que Madame de Comeyras partageoit avec lui les douceurs de la couche maritale, lorsqu'un beau matin M. de Comeyras surprit en flagrant délit le couple amoureux. Notre mari connoît les procédés, aussi ne s'en fâcha-t-il pas; mais comme sa fortune étoit alors fort délabrée, il profita de l'heureuse conjoncture, pour exiger de M. Roquelaure un billet de vingt-cinq louis. Tel fut le prix d'une année de faveur de madame son épouse.

---

(1) *Page* 38. *MOMMORO, premier cocu de la liberté nationale.* Ce titre, que lui ont également mérité sa brutalité et sa laideur, n'est pas isolé dans sa personne. A l'égard de son épouse, on est loin de condamner en elle ces foiblesses du cœur humain, lorsque son mari lui offre chaque jour tant de moyens de les absoudre.

---

(1) *Page* 47. CUISINIER. La chronique scandaleuse rapporte qu'un soir son épouse donnoit ou lais-

soit prendre une accolade dans l'escalier de sa chambre, par l'un de ses garçons. Le bon Cuisinier, entendant un bruit qui n'est pas ordinaire, se mit à crier, *au voleur*. Soudain s'étant apperçu de quelle nature étoit le larcin, il mit son épouse en fuite jusqu'à l'extrémité du Pont-St.-Michel, en lui lançant son pied au derrière. Le bruit amassa les voisins et les passans qui, une fois iustruits du fait, le blâmèrent hautement de n'avoir pas été plus prudent dans ses opérations correctionnelles, et pour le lui faire mieux sentir encore, son épouse déserta la maison pendant quelques jours

J'ai lu par ordre de M. le Garde-des-Sceaux, un écrit ayant pour titre, *nouvelle assemblée des Notables Cocus du Royaume.* Je n'y ai rien vu qui puisse en empêcher l'impression.

Signé, MITOUFFLET,
Censeur et Syndic des Espions.

A Paris, ce Ier. Juillet 1790.